



AEDE-France



Les Jeunes Européens
France



Mouvement Européen
France



Commémoration du 20^{ème} anniversaire de la chute du Mur de Berlin

Grand concours organisé par
l'AEDE-France, le ME-France et les JE-France
avec le soutien de la Fondation Hippocrène
et sous le parrainage de la
Représentation en France de la Commission européenne

Concours ouvert du 1^{er} septembre au 15 octobre 2009, aux élèves des écoles primaires, des collèges et des lycées (3 classements)

Date limite pour la réception des réponses : le 15 octobre 2009

La remise des prix aura lieu le 6 novembre au siège de la Commission européenne à Paris. Les lauréats gagneront une visite à Berlin du 7 au 10 novembre, au moment des cérémonies de la commémoration. Une sélection de quelques uns des plus beaux textes sera publiée.

Le règlement intégral du concours est joint en annexe.



Commission européenne
REPRÉSENTATION EN FRANCE



MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET EUROPÉENNES

Un mur... Des murs...

Il y a 20 ans, le Mur de Berlin s'effondrait... Que vous inspire cet évènement européen ? Aujourd'hui y-a-t-il d'autres murs que vous aimeriez faire tomber ?

À la suite de l'introduction de Peter SIS, écrivez une nouvelle de 4 pages maximum (15000 signes, espaces compris)

"You open the door in the morning and there is a wall blocking it. You need permission to get out of your bed. You need permission to leave your house, your street, your town. No one will give you permission and there is the tall wall around the whole town. Bricks and more bricks. At night while you slept you were sealed behind the massive wall." (Peter Sis)

"Le matin, en ouvrant la porte, tu tombes sur un mur. Pour sortir du lit, tu dois demander la permission. Tu dois demander la permission de quitter ta maison, ta rue, ta ville. On ne te la donne pas, cette permission, et ce haut mur ceinture la ville tout entière. Des briques, toujours plus de briques. La nuit, tu dors enfermé derrière ce mur monumental." (traduction par Alice Marchand)

.....

Le quiz

1- Le 5 mars 1946 Winston Churchill parle dans un discours prononcé à Fulton :

- Du Plan Marshall
- Du Rideau de fer
- De la réconciliation Franco-allemande

2- Le blocus de Berlin mis en place par Staline en 1949 a duré :

- 1 mois
- 6 mois
- 10 mois

3- Le Mur de Berlin a été édifié par la RDA dans la nuit du :

- 12 au 13 août 1956
- 12 au 13 août 1961
- 12 au 13 août 1962

4- Le Mur encerclait la totalité de la ville de Berlin-Ouest sur :

- 60 Km
- 165 Km
- 360 Km

5- « Ich Bin ein Berliner » est une phrase célèbre qui a été prononcée le 26 juin 1963 par :

- R. Nixon
- J.F Kennedy
- R.Reagan

6- La Perestroïka était le slogan de :

- M. Gorbatchev
- B.Elstine
- V. Poutine

7- En 1989 le chancelier de l'Allemagne fédérale se nommait :

- K.Adenauer
- Willy Brandt
- Helmut Kohl

8- L'Allemagne célèbre sa réunification le :

- 9 novembre 1989
- 3 octobre 1990
- 20 juin 1991

9- Le Reichstag restauré en 1999 par l'architecte britannique Norman Foster est actuellement le siège :

- De la Banque Centrale européenne
- Du Parlement européen
- Du Parlement de l'Allemagne fédérale

10- Good Bye Lénine ! Est le titre d'un film a grand succès qui a été réalisé en février 2003 par :

- Wim Wenders
- Wolfgang Becker
- Florian Henckel Von Donnersmarck

Annexe

Règlement du concours pour la commémoration du 20^{ème} anniversaire de la chute du Mur de Berlin

ARTICLE 1

Dans le cadre de la célébration du 20ème anniversaire de la chute du Mur de Berlin, un concours est organisé du 1er septembre au 15 octobre 2009 par l'AEDE-France (Association Européenne de l'Éducation), en collaboration avec le Mouvement européen-France et les Jeunes Européens ; avec la participation financière de la Fondation Hippocrène et sous le parrainage de la Représentation en France de la Commission européenne.

Ce concours est gratuit et ouvert à tous.

Les candidats seront regroupés en 3 catégories :

- écoles
- collèges
- lycées

ARTICLE 2

Le concours se compose de deux parties : la rédaction d'une courte nouvelle et la réponse à un Quiz de 10 questions.

Les réponses seront élaborées par des groupes de 3 à 5 élèves d'une même classe. Chaque groupe ne pourra envoyer qu'une seule réponse.

ARTICLE 3

Ce concours sera clos le 15 octobre 2009 à minuit cachet de la poste ou date et horaire d'envoi du message faisant foi (les réponses reçues après cette date ne seront pas prises en compte).

ARTICLE 4

Les envois seront adressés soit par voie postale :

Concours « 20ème anniversaire de la chute du mur de Berlin »

AEDE-France
Maison de l'Europe
10, place du Parlement de Bretagne
35000 Rennes

soit par courriel :

contact@acede-france.org

ARTICLE 5

Les textes soumis devront être inédits et écrits en français, sur, au maximum, 4 pages au format A4 (21 x 29.7 cm), dactylographiées, en police Times corps 12, intervalle simple, 15000 signes maximum, espaces compris.

ARTICLE 6

Les textes devront être anonymes et ne comporter aucun élément permettant d'identifier leurs auteurs (signature, symbole...). Chaque établissement participant précisera ses nom, adresse, numéro(s) de téléphone, et adresse courriel, les coordonnées de la personne en charge du concours au sein de l'établissement, ainsi que le titre de la nouvelle et le nom des auteurs, le tout sur un feuillet séparé qui sera joint à l'envoi. Dans le cas des envois par Internet, le texte doit faire l'objet d'une pièce jointe, les données évoquées ci-dessus devant figurer dans le corps du message ou faire l'objet d'une deuxième pièce jointe, au choix.

Les manuscrits ne seront pas rendus. Dans l'éventualité de perte, de vol ou de dégradation de l'œuvre envoyée, les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables.

ARTICLE 7

Le jury se compose de 7 membres choisis par l'organisation du concours. Il se réunira le 17 octobre. Les délibérations du jury sont confidentielles. Ses décisions sont souveraines et sans appel.

ARTICLE 8

Le 1er prix est un séjour à Berlin du 7 au 10 novembre, pour 20 personnes : 15 jeunes et 5 accompagnateurs durant les manifestations de commémoration du 20ème anniversaire.

Du 2ème au 10ème prix : les enseignants des classes lauréates recevront des ouvrages sur l'Europe, adaptés à l'âge des élèves.

ARTICLE 9

Du seul fait de leur participation, les établissements candidats garantissent l'AEDE-France et le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité et le contenu des œuvres présentées.

Le fait de poser sa candidature implique, pour tous les concurrents, l'acceptation intégrale du présent règlement.

Les candidats primés acceptent, sans aucune réserve, que leur texte fasse l'objet d'une publication sans pour autant se prévaloir d'un droit d'auteur.

ARTICLE 10

Les lauréats seront prévenus par téléphone, courriel ou courrier. La remise des prix aura lieu le 6 novembre 2009, à Paris, au siège de la Représentation en France de la Commission européenne, 288, boulevard St Germain.
